



CAMP DE JOUR ST-ULRIC



GUIDE DU PARENT

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Date du camp de jour:

Du 26 juin au 18 août 2023

Horaire:

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30

Prendre note que des frais de 10\$ seront perçus par tranche de 15 minutes pour tout retard ou toute arrivée hâtive.

Lors des sorties, les enfants doivent être au camp de jour pour 8h30.

Lieu:

Centre communautaire, 3070 avenue du centenaire

Âge :

4-12 ans (maternelle 4 ans complétée)

Tarifification*:

Inscription à la semaine

60\$/ semaine

55\$/ 2e enfant

45\$/ 3e enfant

***Service de garde inclus dans le tarif.**

Premier versement de 25% lors de l'inscription par virement Interac

Date du 2ième versement:

Le deuxième versement, au **plus tard le 22 juin 2023.**

Virement INTERAC à l'adresse courriel : st-ulric@lamatanie.ca

Référence : Camp de jour

Mettre comme mot de passe: **soleil**

Relevé 24 pour fins d'impôt:

Les frais d'inscription au camp de jour sont admissibles pour l'obtention de crédits d'impôt relatifs au frais de garde. Une directive du ministère du Revenu nous oblige à demander le numéro d'assurance sociale de la personne au nom de laquelle nous émettons le reçu (à compléter dans la fiche d'inscription).

Objets interdits:

Il est interdit d'apporter des jeux électroniques (tablette, etc.) et jeux personnels au camp de jour, à moins d'un avis contraire d'un animateur, lors d'une journée spéciale.

Nous joindre:

418-737-4176 Camp de jour/Animateurs
418-737- 4341 poste 203 Municipalité de St-Ulric
coordo.st.ulric@gmail.com

SAC À DOS

Liste de choses que votre enfant doit avoir chaque jour dans son sac :

- **crème solaire*** il est essentiel d'en appliquer à votre enfant **AVANT** d'arriver au camp
- maillot de bain et serviette
- vêtements de rechange et/ou plus chaud
- espadrilles
- **casquette ou chapeau**
- bouteille d'eau réutilisable
- étui à crayons avec le nécessaire de base pour le bricolage (crayons de couleur bois et feutres, colle en bâton, ciseaux)
- boîte à lunch contenant 2 collations saines et nutritives et un dîner froid avec un bloc réfrigérant "*ice pack*" et/ou thermos chaud¹.

Nous vous demandons votre collaboration afin de ne pas y mettre d'aliments contenant des arachides et des noix.

* Médication : votre enfant doit avoir avec lui la médication nécessaire et doit être en mesure de la prendre seul. Le personnel du camp de jour ne distribue aucun médicament sans ordonnance (en vente libre).

¹ Il n'y aura pas de four micro-onde sur place pour des raisons d'hygiène en lien avec le contexte actuel de COVID-19.

CODE DE VIE

Le code de vie du camp de jour est mis en place afin que tous les enfants vivent une expérience agréable et positive. Nous privilégions une saine dynamique de groupe tout en respectant les règlements qui sont en vigueur. Nous demandons à chaque parent de bien lire les règles suivantes avec son enfant. :

1. Je respecte les autres dans mes gestes et dans mes paroles.
2. Je respecte les lieux et le matériel qui m'est prêté.
3. J'écoute et je respecte les consignes des animateurs.
4. Lorsqu'il y a un conflit, je préviens un animateur au lieu d'utiliser la violence pour le régler.

Aucune violence ne sera tolérée

La coordonnatrice se réserve le droit de suspendre ou de renvoyer un enfant après 2 avertissements (billet bleu) en cas de :

- Violence physique, verbale ou intimidation.
- Impolitesse répétée et/ou langage vulgaire ou inacceptable.
- Comportement inapproprié : Lance des objets, mord, frappe, geste à caractère sexuel.
- Bris de matériel ou vandalisme.
- Refus d'obéir aux consignes.
- Sortie du camp de jour sans permission.

Lorsqu'un enfant se retrouve en situation de désorganisation majeure mettant en danger sa propre sécurité ou celle des autres, le parent est contacté pour venir le chercher immédiatement.

La suspension de l'enfant (après plusieurs gestes majeurs, selon le contexte, la gravité et la fréquence) peut entraîner un retrait complet du camp de jour pour l'été **SANS** possibilité de remboursement.

Mesures sanitaires COVID-19

Des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des enfants et des animateurs dans le contexte de COVID-19. Quelques précautions doivent être prises afin que votre enfant puisse passer une journée agréable et sécuritaire.

Soyez attentif à l'état de santé de votre enfant et à l'apparition de symptômes de maladies respiratoires infectieuses comme la fièvre, la toux, la perte du goût ou de l'odorat, les maux de gorge, les écoulements nasaux et la congestion nasale.

Si votre enfant a ces symptômes, posez les bons gestes pour diminuer les risques de contagion des autres personnes.

Si l'enfant a de la fièvre, gardez-le à la maison. Le port du masque n'est plus obligatoire en tout lieu. Cependant, en présence de symptômes (toux ou mal de gorge), il est recommandé. Il est aussi recommandé de garder autant que possible ses distances avec les autres et d'aviser les personnes côtoyées qu'on pourrait être contagieux.

De plus, en présence de fièvre, il faut rester à la maison.

Pour toute information supplémentaire :

<https://www.quebec.ca/education/directives-specifiques-education-covid>